

Le 21 mai 2024

**PAR COURRIEL**

**François Ramsay**

Vice-président – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et chef de la gouvernance (par intérim)

Édifice Jean-Lesage

20<sup>e</sup> étage

75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0183**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 17 avril 2024 et visant à obtenir :

*« j'aimerais recevoir les documents contenant les informations suivantes :*

- 1. Combien la filiale Hilo a-t-elle dégagé de MW de puissance en période de pointe en 2023?*
- 2. Combien d'abonnés comptait Hilo au 1 janvier 2024?*
- 3. En moyenne, combien ont coûté à Hydro-Québec, par kW, les gains réalisés grâce à Hilo pour réduire la demande en période de pointe au cours de l'année 2023? »*

(Transcription intégrale)

Relativement aux deux premiers points de votre demande, nous vous référons à notre site Web accessible aux adresses suivantes :

[www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/economiser-en-periode-de-pointe/bilan-contribution-collective](http://www.hydroquebec.com/residentiel/mieux-consommer/economiser-en-periode-de-pointe/bilan-contribution-collective) et <https://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiques-de-presse/2066/hilo-et-la-tarification-dynamique-des-economies-interessantes-malgre-un-hiver-clement/>.

Concernant le troisième point de votre demande, tout d'abord, précisons que l'information demandée relève davantage d'Hydro-Québec IndusTech inc. Cette compagnie est un organisme public distinct d'Hydro-Québec au niveau de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (« Loi sur l'accès »). Toutefois, à titre de responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels d'Hydro-Québec et d'Hydro-Québec IndusTech inc., une réponse commune vous est communiquée.

Après analyse et consultation d'Hydro-Québec IndusTech inc., nous vous informons qu'environ 35 000 clients d'Hilo se sont partagés près de 4,6 M\$ en récompenses au cours des 19 défis de l'hiver 2023-2024 permettant ainsi à Hydro-Québec de déplacer 103 MW par défi, soit 10% supérieur à l'objectif. Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer le renseignement tel que demandé au point 3. En effet, il s'agit d'information de nature financière et commerciale qui est traitée de manière confidentielle en raison des impacts économiques que leur divulgation pourrait comporter. Nous invoquons en conséquence les articles 21 à 24 de la Loi sur l'accès.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.